



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.5/2000/13
10 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

(Treizième session, 18-20 septembre 2000,
point 11 de l'ordre du jour)

ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME EUROPÉEN DE BASE DE DONNÉES
SUR LES TRANSPORTS

Rapport de situation sur les bases de données du projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)
et du projet de chemin de fer transeuropéen (TER)

Note du secrétariat

1. GÉNÉRALITÉS

À sa douzième session, le Groupe de travail a été informé de la teneur des bases de données TEM et TER ainsi que des autres efforts de collecte de données entrepris par la CEE/ONU.

En vue de repérer les banques de données susceptibles de faciliter une analyse multimodale du système de transport européen dans l'avenir, le Groupe de travail avait prié le secrétariat de lui faire rapport sur l'état d'avancement de la mise sur pied de ce système de banques de données sur les transports (TRANS/WP.5/26, par. 35 et 36). La présente note a été établie par le secrétariat en réponse à cette demande.

2. BANQUES DE DONNÉES TEM ET TER

Dans le cadre des projets TEM et TER, il a été constitué des bases de données essentiellement conçues comme des outils du suivi de l'exécution de ces projets. En conséquence, le réseau se décompose en un grand nombre de liens et l'on rassemble des renseignements détaillés sur le trafic, les paramètres d'infrastructure et l'état d'avancement des projets de construction. Ces deux banques de données sont étayées par des systèmes d'information géographique.

La disponibilité des données diffère pour le TEM et le TER. Alors que la banque de données TEM est totalement opérationnelle, celle du TER n'a été mise au point que pour la "section I" (à 85 %) qui regroupe les données sur le trafic, l'infrastructure et le matériel roulant. La section II devrait comprendre des données sur l'état d'avancement des projets de construction.

3. BANQUES DE DONNÉES AGC ET AGR

Les organes subsidiaires concernés du Comité des transports intérieurs ont au cours des dernières années rassemblé des renseignements sur les réseaux AGC, AGR et AGTC. Ils correspondent à différentes priorités définies par ces groupes de travail :

- Le "recensement de la circulation", effectué pour la première fois en 1995, donne des renseignements sur le trafic et les paramètres d'infrastructure du réseau AGR. Il a lieu tous les cinq ans. Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) participent actuellement à la préparation du recensement de l'an 2000.
- Le "*livre jaune*", qui a vu le jour en 1992, contient des renseignements sur les paramètres d'infrastructure de l'AGC et sur les paramètres d'exploitation du transport combiné de l'AGTC. Les données pour 1997 ont été publiées récemment.
- Le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) rassemble également tous les cinq ans, depuis 1990, des données sur le trafic sur le réseau AGC.

Les données rassemblées ne portent pas sur l'ensemble de la région car de nombreux pays n'en communiquent pas. L'intention est d'améliorer dans l'avenir la collecte de données sur le secteur ferroviaire, afin de la porter au même niveau que pour celles sur la circulation routière. Le WP.6 et le SC.2 ont commencé de coopérer à cette fin. Le fait que les pays n'aient pas jugé utile de faire progresser la coopération internationale dans ce domaine est peut-être dû au fait que les données ferroviaires peuvent si nécessaire être obtenues auprès des compagnies de chemins de fer. Cette situation devrait cependant évoluer au fur et à mesure de la réforme ferroviaire.

4. CONCLUSION ET SUIVI

Il semble que les données aujourd'hui disponibles ne permettent pas d'obtenir facilement une image précise de la situation des réseaux E, notamment dans le secteur ferroviaire : elles font défaut pour de nombreux pays et les renseignements rassemblés sont peut-être de caractère trop général.

Toute autre initiative du Groupe de travail dans ce domaine devrait probablement être liée à son intention d'analyser la cohérence des divers réseaux modaux européens. En conséquence, le Groupe spécial envisagé dans le document TRANS/WP.5/2000/12 devrait probablement procéder à une évaluation des besoins futurs de données afin de présenter aux groupes de travail concernés des recommandations sur l'amélioration de la collecte de données dans l'avenir.
